



# S'investir dans le label

L'inscription au label est ouverte gratuitement à toutes les communes d'Île-de-France. Pour les communes labellisées, la visite du jury régional du label Villes et Villages Fleuris est obligatoire, tous les trois ans. Elle permet de prodiguer des conseils aux équipes municipales, en faveur de leur progression dans la démarche.

## Pourquoi adhérer au label ?

- Les communes adhérentes au label participent à la gouvernance du label.
- Les communes intègrent un réseau et profitent d'un accompagnement personnalisé (visites, expertises, pédagogie, formations, etc.) afin de valoriser le travail et l'engagement des équipes municipales.
- Les communes bénéficient des outils de communication du CNVVF (Kit de communication des communes labellisées, visuels, etc.) valorisant la démarche.
- Le label est un élément de fierté valorisant l'investissement et le travail des équipes techniques.
- C'est un label à forte notoriété connu du grand public.

## L'extranet du CNVVF

Les communes labellisées s'acquittent d'une cotisation annuelle, leur adhésion leur offrant un accès dédié à un extranet sur le site internet des « Villes et Villages Fleuris ».

La plateforme permet aux communes de valoriser leur attribution en Fleur(s) grâce à différents services mis à disposition et de consulter de nombreux documents publiés par le CNVVF afin de mieux appréhender la démarche de labellisation et de découvrir les actualités du label (newsletters, articles de presse, synthèses d'événements, etc.).

Si vous ne disposez pas encore de vos identifiants pour vous connecter à cet espace, vous pouvez nous contacter à l'adresse mail : [vvf@chooseparisregion.org](mailto:vvf@chooseparisregion.org).

Ce site utilise des cookies dits « techniques » nécessaires à son bon fonctionnement, des cookies de mesure d'audience (génération des statistiques de fréquentation et d'utilisation du site afin d'analyser la navigation et d'améliorer le site), des cookies de modules sociaux (en vue du partage de l'URL d'une page du site sur les réseaux sociaux), des cookies publicitaires (partagés avec des partenaires) et des cookies Youtube. Pour plus d'informations et pour en paramétrer l'utilisation cliquez sur "Paramétrer les cookies". Vous pouvez à tout moment modifier vos préférences.

## « Villes et Villages Fleuris », une reconnaissance nationale



Depuis 1959, le label « Villes et Villages Fleuris » récompense l'engagement des communes pour l'amélioration de la qualité de vie. Il propose un référentiel sur lequel elles peuvent s'appuyer :

- La place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics
- La gestion des ressources naturelles et la préservation de la biodiversité
- Le développement de l'économie locale et de l'attractivité touristique
- Les actions menées pour intégrer le citoyen au cœur des projets



DR Label Villes et Villages Fleuris

Ce site utilise des cookies dits « techniques » nécessaires à son bon fonctionnement, des cookies de mesure d'audience (génération des statistiques de fréquentation et d'utilisation du site afin d'analyser la navigation et d'améliorer le site), des cookies de modules sociaux (en vue du partage de l'URL d'une page du site sur les réseaux sociaux), des cookies publicitaires (partagés avec des partenaires) et des cookies Youtube. Pour plus d'informations et pour en paramétrer l'utilisation cliquez sur "Paramétrer les cookies". Vous pouvez à tout moment modifier vos préférences.